



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord :

QUE le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 à 19h00 qui se tiendra à la salle communautaire Gaston Vallée, située au 72, boulevard de la Montagne, Chambord, sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ :

22 rue Tremblay
Lot 5 009 090, cadastre du Québec

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

Règlement de zonage numéro 2018-621

Article 45 « Constructions et usages principaux », grille des spécifications 116, zone 17R, réduire la marge de recul avant à 7.21 mètres plutôt que 7.5 mètres ;

Article 27, « Implantation des bâtiments accessoires » de sorte à permettre à réduire la marge latérale gauche du garage à 0.72 mètre plutôt que 1.0 mètre et arrière à 0.88 mètre plutôt que 1.0 mètre ainsi que réduire la marge latérale droite de la remise à 0.91 mètre plutôt que 1.0 mètre.

Article 185 « Dispositions applicables aux normes d'implantation et aux usages autorisés en périphérie des lignes de transport d'énergie, d'un poste de compression de gaz naturel et des voies ferrées », réduire la marge de recul à 0.88 mètre de la limite de l'emprise de la voie ferrée plutôt que 15.0 mètres.

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance relativement à cette demande.

DONNÉ À CHAMBORD, CE SIXIÈME JOUR DE D'OCTOBRE DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN

La secrétaire-trésorière adjointe

Valérie Martel